



APPROBATION : 14 décembre 2016
MODIFICATION N°1 : 17 juillet 2018

Plan Local d'Urbanisme

3a Orientations
d'aménagement
et de programmation

Sommaire

	1
Sommaire	3
Introduction	6
Les OAP sectorielles	9
	11
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « FOCH-SULLY »	11
1-Les objectifs de l'aménagement	13
2-Eléments de programmation générale	13
3-Eléments de composition générale	14
4-Phasage	15
	19
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « BORDS DE LOIRE »	19
1-Les objectifs de l'aménagement	21
2-Eléments de programmation générale	22
3-Principes de composition générale	22
	25
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « GARE DE ROANNE – MULSANT - SEMARD »	25
1-Les objectifs de l'aménagement	27
2-Eléments de programmation générale	28
3-Eléments de composition générale	28
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « TEXTILE RUE SAINT-ALBAN »	31

	31
1-Les objectifs de l'aménagement	34
2-Éléments de programmation générale	34
3-Éléments de composition générale	34
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « CUKIER - ECOMUSEE »	39
	39
1-Les objectifs de l'aménagement	41
2-Éléments de programmation générale	41
3-Éléments de composition générale	41
	44
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « PORT »	44
1-Les objectifs de l'aménagement	48
2-Éléments de programmation générale	48
3-Éléments de composition générale (Ilot Charpentiers / Charbillot)	49
4-Éléments de composition générale (îlot Point P)	52
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « CHAPERON »	56
	56
1-Les objectifs de l'aménagement	60
2-Éléments de programmation générale	60
3-Éléments de composition générale	60
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « HALAGE - CLAIR RIVAGE »	63
	63
1-Les objectifs de l'aménagement	65
2-Éléments de programmation générale	65

3- Synthèse sur les capacités des secteurs soumis à OAP, les densités et les échéances

67

4- Les OAP thématiques

68

4-1- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION MAILLAGE MODES DOUX

68

4-1-1- Les objectifs de l'OAP modes doux

68

4-1-2- Les préconisations

68

4-2- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION MAILLAGE VERT ET BLEU

70

4-2-1- Les objectifs de l'OAP

70

4-2-2- Les préconisations

70

Introduction

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme peut comporter des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les conditions d'aménagement des secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. Ces orientations permettent d'organiser les développements à venir sans pour autant figer les aménagements.

Afin de traduire les objectifs du PADD du PLU de Roanne, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont de deux types :

- ✓ **Des orientations d'aménagement sectorielles**, appliquées aux secteurs de renouvellement urbain et aux secteurs inscrits en zones à urbaniser, d'une part,

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront, en effet, être compatibles avec les orientations d'aménagement et en respecter les principes.

9 des principaux sites de renouvellement et développement urbain de la ville de Roanne bénéficient d'une OAP :

- Foch-Sully-Diderot
- Bords de la Loire
- Gare de Roanne – secteur Mulsant – Pierre Semard
- Cukier-Ecomusée
- Textile - rue Saint Alban (Lewinger)
- Port – Charbillot/Charpentiers
- Port - Point P
- Halage / Clair-Rivage
- Chaperon

Aussi, sur ces secteurs, la ville de Roanne a défini des orientations d'aménagement et de programmation qui permettent de préciser les conditions dans lesquelles l'urbanisation doit se réaliser et s'organiser. Celles-ci se présentent sous la forme de schémas d'aménagement indiquant notamment :

- des principes de composition générale, avec des éléments de paysage voire de patrimoine à préserver à valoriser (plantations existantes, espaces verts à créer, élément de patrimoine à préserver...)
- des principes de desserte selon les différents modes (accès véhicules, modes doux...)

En outre, des orientations de programme sont indiquées, notamment en termes de formes d'habitat et de densité minimale à atteindre.

Ces orientations comprennent une partie écrite et un schéma indiquant des principes d'aménagement, sans toutefois définir précisément et figer les tracés et implantations.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans les secteurs cités plus haut devront **être compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation** ici exposées, c'est-à-dire que ces opérations devront respecter les schémas « dans l'esprit ».

- ✓ **Des orientations thématiques** portant spécifiquement d'une part, sur les modes doux ou « modes actifs » et d'autre part, sur le maillage vert et bleu.

Ces orientations thématiques constituent des principes et des préconisations visant à constituer un maillage modes doux et un maillage vert et bleu à l'échelle du territoire communal. Toutefois, ces orientations thématiques étant définies à une échelle globale ils n'ont pas de valeur opérationnelle du point de vue de l'instruction des permis de construire. Les opérations de construction ou d'aménagement devront, autant que faire se peut, en respecter les principes ; mais il n'y a pas de rapport de compatibilité au sens juridique du terme.

- **L'OAP maillage modes doux :**

Cette OAP se compose d'une partie écrite de présentation des objectifs et des orientations, et d'un schéma indiquant les principes de continuité modes doux à établir.

Parallèlement au règlement, dont la DG8 précise que toute voirie destinée à devenir publique devra inclure des aménagements spécifiques pour la circulation cycliste qui s'inscriront dans un plan global et cohérent de desserte de la ville et de l'agglomération, cette orientation d'aménagement et de programmation « maillage modes doux » vise à permettre la constitution d'un réseau modes doux sur l'ensemble du territoire communal.

Celle-ci indique que les cheminements modes doux dans toute opération doivent assurer le lien avec le réseau modes doux public à l'échelle du territoire communal.

Par ailleurs, certains secteurs sont couverts par des opérations d'aménagement sectorielles indiquant le principe de réalisation de cheminements modes doux.

- **L'OAP maillage vert et bleu :**

Cette OAP se compose d'une partie écrite de présentation des objectifs et des orientations, et d'un schéma indiquant les principes de continuité en matière de trame verte et bleue à établir.

Les OAP sectorielles



Carte de localisation des orientations d'aménagement et de programmation





ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « FOCH- SULLY »

L'îlot Foch-Sully est un îlot de mixité fonctionnelle et de centralité identifié comme un site stratégique à l'échelle de la ville et de l'agglomération roannaise.

Il constitue une interface entre le centre-ville piéton, les halles Diderot, les quartiers adjacents (Le port, Fontquentin...); il se situe par ailleurs à la jonction entre des axes de circulation majeurs à l'échelle de la ville (Boulevard JB Clément, RD207 (ex RN7 notamment). Cet îlot s'appuie sur une structure urbaine et foncière hétéroclite, avec des bâtis qui s'inscrivent dans une structure parcellaire complexe.

Ce secteur fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain d'envergure visant à créer un nouvel espace commercial, de l'habitat et des services en centre-ville de Roanne.

Les trois enjeux majeurs qui guident le réinvestissement urbain de ce secteur sont les suivants :

- Confirmer un pôle structurant d'agglomération autour du centre-ville commerçant,
- Constituer un pôle de très forte intensité urbaine à même de rayonner à l'échelle de l'aire d'attractivité élargie du roannais, soit 200.000 habitants,
- Remailler la trame viaire pour optimiser son accessibilité et mutualiser le stationnement.

1- Les objectifs de l'aménagement

Les objectifs de la ville de Roanne poursuivis dans le cadre de la reconversion de l'îlot Foch-Sully sont les suivants :

- Mixer les fonctions commerciales et de services, de stationnement, d'équipements et de logements avec espaces publics ou collectifs de qualité,
- En termes de vocations fonctionnelles et programmatiques :
 - Développer un nouvel espace commercial d'agglomération pour dynamiser et renforcer l'attractivité du centre-ville,
 - Développer une offre d'habitat de qualité pour attirer de nouveaux habitants en centre-ville,
- Créer un trait d'union entre le centre-ville piéton, les halles Diderot, les quartiers adjacents (Le port, Fontquentin, Bourgogne...),
- Résorber la coupure urbaine constituée par la RD207 (ex RN7) entre le centre-ville, le quartier Fontquentin, Bourgogne et celui du port.
- Programme d'habitat attractif à l'architecture moderne et contemporaine.

2- Eléments de programmation générale

- Développer l'offre en locaux commerciaux en s'appuyant sur les 2 axes commerçants piétons des rues Charles de Gaulle et Foch,
- Développer de nouveaux programmes de commerces pour répondre à la demande de grandes boutiques (plus de 100m² de surface de vente) ou de moyennes surfaces de commerces de vente de détail pour lutter contre le déséquilibre entre hyper-centre et pôles périphériques,

- Développer de nouveaux programmes résidentiels pour répondre à la demande de logements adaptés au vieillissement (résidences services non médicalisées) ou aux jeunes actifs (logements intermédiaires),
- Privilégier les logements intermédiaires sur une dalle jardin afin de recréer une trame verte en hyper centre.

La densité recherchée en logements sur ce secteur sera d'au moins 50 logements/hectare avec un potentiel logements estimé d'environ 200 logements.

3- Eléments de composition générale

Organisation globale du site

- Constituer un tissu urbain cohérent avec le site environnant,
- Densifier les espaces et constituer de nouveaux fronts urbains sur les rues Foch, Sully et Salengro grâce à un traitement architectural et paysager qualitatif contribuant à l'attractivité du centre-ville et une recomposition urbaine d'ensemble,
- Prendre en compte la topographie avec un traitement urbain et architectural qui favorise les liens entre les espaces publics existants ou à créer.

Implantation et volumétrie

- Les nouveaux bâtiments s'implanteront à l'alignement des rues Sully et Salengro tout en créant des perméabilités piétonnes pour les accès et pour animer l'alignement en cohérence avec la composition du bâti.
- La diversité des épannelages sera recherchée, notamment pour favoriser une meilleure intégration entre le bâti historique en R+2 et R+3 et les constructions d'une dizaine d'étages des années 1970 qui ceinturent la place Verdun.
- La hauteur des constructions à l'aplomb des emprises publiques correspondra en front des rues Foch, Sully à une hauteur de R+3 à R+4 au maximum et à une hauteur de R+6 maximum en front de rue Salengro. Cette hauteur pourra être augmentée à condition de respecter un angle de 45° en constituant des attiques décalées. La hauteur des bâtiments sera traitée avec des variations en privilégiant les décrochés de toitures, les terrasses ...

Accès et desserte interne

- Remailler le réseau de circulation en s'adaptant à la topographie et voire d'insérer des voies pour la circulation des véhicules de sécurité (voies pompiers, de livraison, pour le stationnement automobile ou 2 roues, voie dédiée au bus ou minibus ...).
- Articuler une desserte en boucle de transports collectifs du cœur d'agglomération, secteur hôtel de ville, Promenades, Gare, Sully/Salengro.
- Proposer une capacité de stationnement automobile adaptée aux nouvelles fonctions.

Liaisons douces

- Remailler le réseau de cheminements doux en insérant des cheminements dans l'aménagement qui permettent la circulation des piétons en modes diversifiés (rues piétonnes ouvertes, couvertes, tempérées, climatisées).

Traitement paysager et percées visuelles

- Développer des aménagements paysagers assurant les connexions à la trame verte et bleue, dans un esprit de continuum avec les réaménagements des quartiers de Fontquentin, Bourgogne et du Port.
- Favoriser les vues pour tous les logements.
- Apporter une attention particulière au traitement de tous les espaces libres : placettes urbaines, maillage piéton, mobilier, ...

Espaces publics

La rue de Sully doit devenir une voie relativement apaisée de la circulation automobile du fait de sa double connexion à la Place du Marché et à la rue piétonne Foch.

De nouveaux espaces publics seront créés et conduiront à recomposer et remailler la trame urbaine qui est aujourd'hui marquée par un manque de perméabilités avec des fronts bâtis continus sur plusieurs centaines de mètres :

- la nouvelle place à l'angle des rues Foch et Sully,
- la recomposition de la place de Verdun,
- l'aménagement de la place Sully et du square René Cassin en front des Halles et du nouvel ensemble commercial.

Déchets

Des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus. L'enterrement des points d'apports volontaires devra être privilégié.

Eau potable et eaux pluviales

Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.

4- Phasage

La 1^{ère} phase d'aménagement vise à réaliser un ensemble commercial compact organisé sur 2 niveaux pour permettre une triple connexion :

- au secteur Place de Verdun et rue Charles de Gaulle,
- au secteur Place du Marché et rue Foch,
- au secteur Diderot dont les Halles.

La 2^{nde} phase vise à créer des logements avec des activités économiques et des équipements et services complémentaires qui seront répartis sur les différents espaces recomposés.



La 3^{ème} phase vise à recomposer le secteur de l'Avenue de Lyon avec un enjeu de requalification à travers une densification et une mixité des fonctions, commerces, services, habitat, équipements. Les réaménagements visent aussi à refondre l'accessibilité piétonne, automobile et de transports en commun pour gommer les coupures fonctionnelles et morphologiques et permettre d'assurer un continuum urbain avec les quartiers de Fontquentin, Bourgogne et du Port.

Une attention particulière sera portée au traitement des limites entre les projets et les espaces existants et particulièrement au principe de connexion qui sera intégré dans les projets. En cas de démolition/reconstruction, les projets devront apporter une plus grande qualité urbaine et proposer un nouveau bâti plus qualitatif que l'ancien.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Foch-Sully»

Légende

Périmètre d'intervention

--- Périmètre des zones concernées par les orientations d'aménagement

■ Foncier disponible en vue de la réalisation d'opérations de constructions neuves à usage d'habitation, de commerces ou de services

■ Espaces publics à créer ou à requalifier.

■ Foncier disponible à long terme.

■ Armature verte à conserver

~ Préservation de la marge de recul

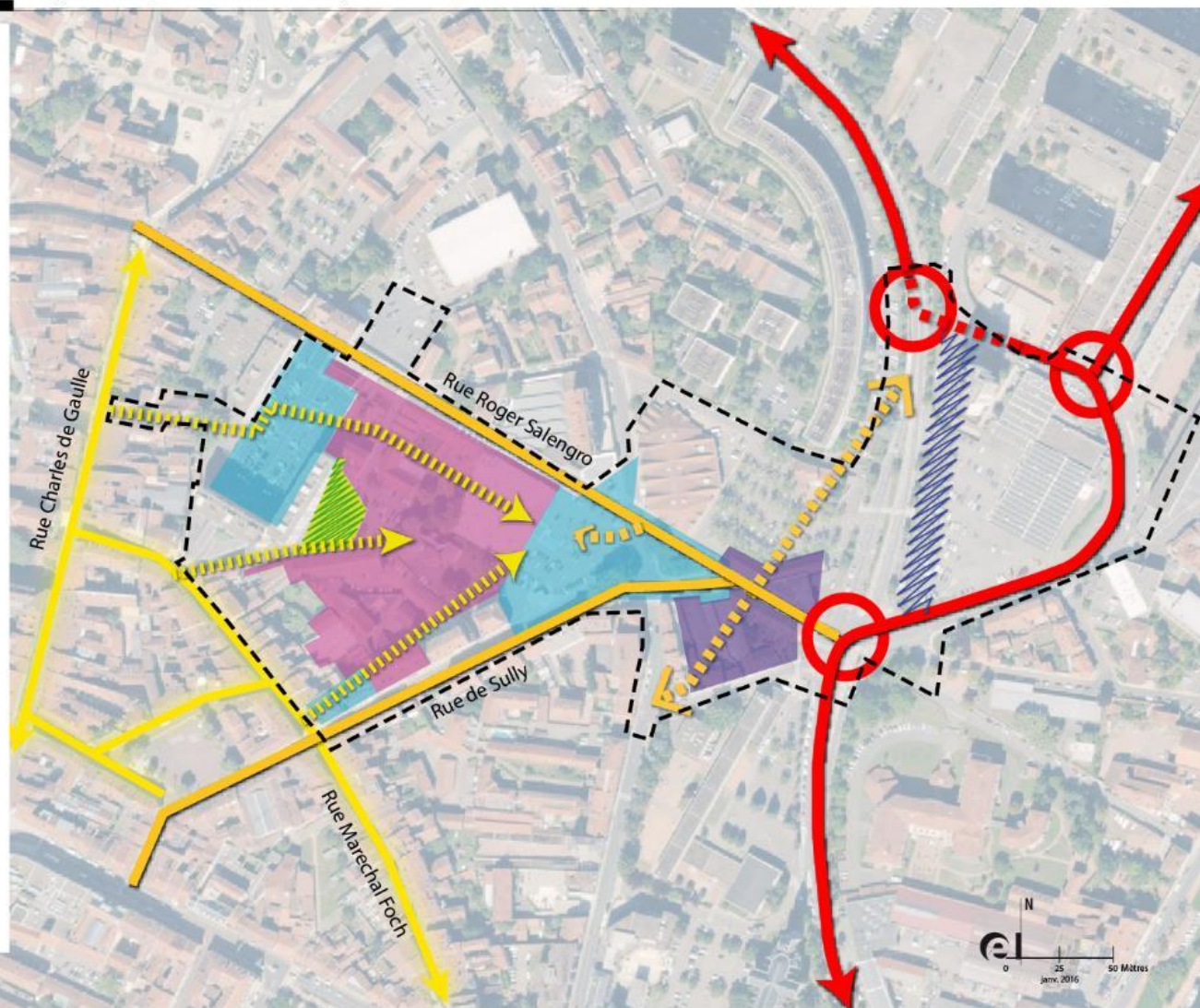
Réseaux viaires et liaisons douces

— Voies existantes

--- Principe de voie structurante à créer

--- Principe de maillage à créer

--- Principe de liaisons douces à créer







ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « BORDS DE LOIRE »

Le secteur des « Bords de Loire » localisé à l'entrée Est de Roanne depuis Le Coteau constitue une interface entre le fleuve et le centre-ville.

La présence de la Loire, du Renaison, du port de plaisance, sa position et la présence d'un foncier mutable à court terme offre une attractivité support de l'émergence d'un projet urbain ambitieux, qui s'inscrit dans une réflexion dynamique portée et enclenchée par la Ville de Roanne.

Les enjeux identifiés sur ce secteur sont les suivants :

- Réintégration de la Loire, du canal et du port au sein de la vie urbaine roannaise ;
- Valorisation de l'image de la ville, de l'attractivité résidentielle et touristique par la restructuration de ce quartier ;
- Apaisement du quartier en réorganisant les flux de déplacements et en favorisant la place des modes doux ;
- Gestion de la compatibilité des différents usages.

1- Les objectifs de l'aménagement

L'ambition de la Ville de Roanne sur ce secteur consiste à renouer avec le fleuve Loire en transformant le secteur Port-Canal en un nouvel espace de vie attractif et animé permettant à la commune de renouer avec sa trame verte et bleue et de développer son attractivité résidentielle et touristique.

Le renouvellement urbain et le réinvestissement de ce secteur doit permettre de mélanger les publics : les habitants de Roanne et plus largement du département, les touristes, en proposant une offre hybride en matière de tourisme culturel, tourisme urbain, tourisme vert...

Le site a potentiellement vocation à accueillir tous types de public : les Roannais, de futurs Roannais attirés par le cadre de vie, des touristes, notamment des urbains, qui viennent « se mettre au vert », des étrangers. Son réaménagement doit permettre :

- Le développement de l'offre touristique pour promouvoir une image territoriale renouvelée permettant une nouvelle attractivité,
- Le développement d'une offre culturelle à fort rayonnement et intégrée à un cadre de vie attractif, élargissement du public actuel du musée (adultes, touristes...),
- La création d'une animation du quartier tout au long de l'année à destination des Roannais et des touristes, accompagner la mutation du site par des événements festifs et conviviaux,
- L'intensification des usages en termes de sports et loisirs à destination des Roannais et des touristes, créer une liaison entre le site et le pôle sportif de Fontalon via le Renaison,
- Le développement d'une offre d'habitat qualitative et d'espaces publics de qualité permettant d'attirer de nouvelles populations type classe moyenne / catégorie socio-professionnelle supérieure.

2- Eléments de programmation générale

Intensification programmatique des usages sur les espaces publics :

- Développer les pratiques libres de loisirs/bien-être à destination des sportifs : sports urbains, de marche nordique, création d'un parcours santé tous publics
- Impulser une dynamique nautique en créant des parcours de pêche en bords de Loire à destination des pêcheurs statiques et mobiles
- Renforcer l'animation actuelle du quartier par :
 - o des espaces laissant la possibilité d'organiser des événements locaux comme à fort rayonnement : lieux fédérateurs support d'événements sportifs dont nautiques, culturels...
 - o des petites constructions de type kiosque, buvette ou autre.

Développement de programmes d'habitat attractifs et équipement emblématique aux architectures remarquables :

- Créer un équipement culturel vitrine à fort rayonnement et à la programmation hybride (culture, restauration, éventuellement point information tourisme...), en lien et en complément du Musée Déchelette,
- Créer une offre d'habitat moyen/haut de gamme de type habitat alternatif phasée dans le temps, à destination des retraités, cadres et familles.

La densité recherchée en logements sur ce secteur sera de l'ordre de 60 logements/hectare avec un potentiel logement estimé à environ 140 logements, réalisables en deux temps : une première phase sur l'îlot du parc dès 2016 (environ 70 logements) et une seconde phase après 2021 (environ 70 logements sur l'îlot entre la rue Pierre Dépierre et la rue André Deveaux).

3- Principes de composition générale

En matière de maillage et de déplacements :

- Hiérarchiser les flux routiers et reconstituer un carrefour de Centre-Ville :
 - o Carrefour Dorian à géométrie urbaine avec constitution d'un front bâti tenu entre la rue Jean Jaurès et l'avenue de Lyon,
 - o Rue Dépierre : axe structurant,
 - o Avenue de Lyon : boulevard urbain,
 - o Rue Deveaux : desserte de quartier
- Désenclaver le site en créant des percées physiques et visuelles du Centre-Ville vers les Berges,
- Implanter du stationnement public à proximité des axes structurants de desserte,
- Créer des liaisons piétonnes confortables et desservir rapidement les arrêts des transports en commun,
- Assurer et sécuriser les liaisons toutes directions dont Jaurès/Mariniers et Mariniers/Briand des cheminements piétons,
- S'inscrire dans le maillage cycles, assurer les continuités, sécuriser les traversées, implanter des stationnements,

- Maintenir la continuité de l'itinéraire Véloroutes Voies Vertes porté par le Conseil Départemental qui permettra de relier la voie verte de Saône et Loire à Roanne, en passant par le chemin de halage du canal à partir de Briennon jusqu'au Port de Roanne.

En matière de maillage de paysage :

- Assurer les continuités de la biodiversité,
- Aménager les Berges en révélant leur identité et en minimisant les impacts sur les écosystèmes par des interventions mesurées,
- Intégration intimiste des monuments de commémoration,
- Maintenir au mieux les alignements structurants de la Place Briand,
- Créer un Parc/square de proximité.

En matière de structuration urbaine :

- Ordonnancer et structurer l'espace par la création de front bâti :
 - o Créer un front Ouest entre Jaurès/Lyon,
 - o Prolongement de Jaurès,
 - o Confirmer le front de l'îlot sur la levée nord,
- Confirmer la structure de la rue Dépierre,
- Souligner les percées vers les Berges par des fronts tenus aux angles,
- Créer un dialogue entre les îlots sud de Dépierre et la levée par une implantation transversale.

En matière de fonctions :

- Esplanade des Mariniers : esplanade animée par des kiosques commerciaux/loisirs, et des espaces de stationnement
- Sur la digue : parc urbain paysagé avec salle d'exposition et parc habité sur la partie sud,
- Square des Martyrs de la résistance : maintien du square, et réaménagement avec ouverture sur le canal et le port.

En matière de déchets

Des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus. L'enterrement des points d'apports volontaires devrait être privilégié.

En matière d'eau potable et d'eaux pluviales

Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.

Les eaux pluviales du secteur bords de Loire doivent rejoindre le milieu naturel (Renaison ou Loire), pas de raccordement au réseau unitaire.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Bords de Loire»



source : epures

LB-01/02

**ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION POUR
LE SECTEUR « GARE DE
ROANNE – MULSANT -
SEMARD»**

L'îlot Semard / Rabelais / Mulsant / Berthelot est un îlot de mixité fonctionnelle qui se situe en face de la gare.

Il est notamment occupé par des bâtiments de qualité : église, presbytère, maison bourgeoise, « maison au toit vernissée », deux anciens bâtiments industriels, et se caractérise par l'importance du végétal au cœur du secteur.



Ce secteur a fait l'objet de démolitions importantes dans le cadre du conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes, et d'aménagements d'espaces publics récents ou prochains :

- Réaménagement de la Place Berthelot avec aménagements paysagers entre l'église, l'école et le presbytère amorçant la liaison piétonne vers la rue P. Semard
- Aménagement d'un Jardin des Senteurs qui constituera un espace public en cœur de quartier.

Des projets sont envisagés à court termes sur ce secteur tels que l'implantation du Centre Emile Meyer (locaux de la ligue de l'enseignement), l'implantation d'une Maison médicale (implantation prévue rue Waldeck Rousseau et face au Jardin des Senteurs), la création d'un multi-accueil petite enfance dans l'école de la place Berthelot.

A moyen termes, d'autres projets de restructuration du tissu urbain sont également envisagés sur ce secteur: la deuxième tranche de démolition portée par Epora qui va concerner la partie nord du secteur, l'élargissement de l'impasse Falconnet avec la démolition des maisons de ville le long de l'impasse, la restructuration de la DDT avec la démolition du bâtiment des archives, la réhabilitation du patrimoine Ophéor.

1- Les objectifs de l'aménagement

Les objectifs de la ville de Roanne poursuivis dans le cadre de la mutation du secteur Mulsant-Pierre Semard sont les suivants :

- Développer une approche urbaine cohérente du secteur,
- Optimiser les gisements fonciers pour développer des programmes contribuant à l'attractivité de la centralité roannaise et aux besoins des habitants du territoire
- Mixer les fonctions d'espaces publics, de stationnement, d'équipements et de logements,

- Développer une offre d'habitat de qualité pour attirer de nouveaux habitants en centre-ville,
- Créer un trait d'union entre le centre-ville, le quartier de la gare et le quartier Mulsant.

2- Eléments de programmation générale

- Valoriser la façade urbaine de la rue Pierre Semard
- Etablir une continuité visuelle entre la passerelle et le Jardin des Senteurs
- Développer le maillage piéton sur le secteur
- Revoir le fonctionnement des circulations et du stationnement en lien avec la recomposition du secteur
- Développer de nouveaux programmes résidentiels avec au minimum 20% de logement social.

La densité en logements sur ce secteur sera de 60 logements/hectare minimum avec un potentiel logement estimé à environ 185 logements, réalisables en deux temps: 105 logements dès 2016 et 80 logements après 2022.

3- Eléments de composition générale

Organisation globale du site

Recomposer le front bâti sur le bas de la rue P. Semard

Recomposer l'îlot Waldeck Rousseau/Semard/Falconnet en accueillant le jardin des senteurs, la maison médicale, et un programme résidentiel

Liaisons douces

Créer une liaison piétonne depuis le parking vers l'école et le multi-accueil

Créer une liaison piétonne et paysagère entre la gare routière et la place Berthelot

Créer une liaison piétonne depuis la passerelle vers le jardin des senteurs

Traitement paysager et percées visuelles

Maintenir la perspective visuelle entre la passerelle vers le jardin des senteurs

Espaces publics

Créer un espace public en face de la passerelle, en réponse à la petite place devant la gare routière

Déchets

Des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus. L'enterrement des points d'apports volontaires devrait être privilégié.

Eau potable et eaux pluviales

Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.



Les eaux pluviales seront orientées vers la tête de réseau d'eau pluviale « pont des promenades Populle », si nécessaire au moyen d'un relevage. Suivant les conclusions de la révision du schéma directeur assainissement, un bassin de pollution pourrait être localisé dans ce secteur.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur Gare - Mulsant - Semard



**ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION POUR
LE SECTEUR « TEXTILE RUE
SAINT-ALBAN »**

Le site « Textile-Rue Saint-Alban » qui représente 5 100m² est localisé entre les rues Saint Alban, Jules Janin, Marceau et Mulsant à l'Ouest du centre-ville.

Occupé par les bâtiments liés à l'activité textile du site, cet îlot présente un intérêt patrimonial non négligeable hérité de l'activité textile qui a été très présente sur ce site.

La partie Nord de l'îlot est particulièrement marquée par ce patrimoine, du fait de la présence d'une ancienne usine textile, recouvrant près d'un quart de l'îlot, aux façades composées de pierres apparentes et de briques rouges.



Plusieurs bâtiments d'activité, aujourd'hui reconvertis en logement, présentent également des formes et façades évoquant l'activité textile passée de l'îlot. Toitures à redents, arcs en brique, évoquent l'empreinte importante laissée par l'industrie sur cet îlot.



Cet héritage textile se retrouve donc dans la forme et l'agencement du bâti actuel, ce qui contribue à lui donner un caractère spécifique.

Les formes urbaines les plus spécifiques se retrouvent principalement en cœur d'îlot, et non en bordure de voirie, ce qui les rend peu visibles et ne contribue pas à la mise en valeur patrimoniale du site.

Ce « cœur d'îlot » est actuellement accessible par le sud, via une coursive étroite.



1- Les objectifs de l'aménagement

Le renouvellement urbain du site « Textile-Rue Saint-Alban » doit permettre de :

- valoriser ce secteur par la conservation des bâtiments présentant un intérêt patrimonial et le développement de nouvelles constructions,
- développer une offre d'habitat qualitative dans la continuité des formes de bâti présentes sur site,

2- Eléments de programmation générale

Les principaux éléments de programmation qui doivent être poursuivis dans le cadre du réinvestissement urbain de ce secteur sont les suivants :

- Conservation de la partie la plus historique : le bâtiment longiligne de qualité,
- Développement d'un habitat collectif et intermédiaire de type faubourg avec au minimum 20% de logement social.
- Ouverture du tènement avec la création d'une liaison Est-Ouest qui rend le tènement perméable et permet de relier les équipements de proximité : écoles maternelle et élémentaire et centre social.

La densité recherchée en logements sur ce secteur sera de l'ordre de 60 logements/hectare avec un potentiel logement estimé à plus de 80 logements, réalisables dès 2016.

3- Eléments de composition générale

Organisation globale du site

Développer un habitat collectif et intermédiaire sur la partie Nord du site

Développer une programmation mixte sur la partie de l'usine Lewinger avec conservation de la partie la plus historique du bâtiment.

Créer une perméabilité au centre du tènement.

Implanter le bâti en retrait sur Jules Janin pour permettre à terme un élargissement de la voie.

Accès et desserte interne

Créer une voie de desserte résidentielle entre les rues Janin et Marceau permettant de mailler l'îlot et de créer ainsi une perméabilité.

Liaisons douces

Conserver les liaisons Est-Ouest déjà existantes.

Traitement paysagers et percées visuelles

Développer le principe de perméabilités visuelles sur les jardins depuis la rue,

Faire participer le végétal privé à l'ambiance urbaine des rues.

Déchets

Prévoir des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers.
Privilégier l'enterrement des points d'apports volontaires.

En matière d'eau potable et d'eaux pluviales

Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.

Orienter les eaux pluviales du secteur vers la rue Saint Alban.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Saint-Alban»

Légende

-  Voies existantes
-  Voie existante privée
-  Périmètre des zones concernées par les orientations d'aménagement
-  Principe de liaisons modes doux
-  Développement d'un habitat collectif et intermédiaire de type faubourg
-  Programme mixte activités /équipements/habits et conservation de la partie la plus historique.
-  Espace de mise en valeur architecturale
-  Passage voûté



source : eptures

LB - 01/02







ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « CUKIER - ECOMUSEE »

Le secteur « Cukier-Ecomusée » correspond à un ensemble mixte à prédominance économique, localisé à proximité d'activités économiques importantes (Griffon, Pralus), du Renaison et des équipements sportifs et de loisirs. Il s'agit d'un secteur concerné par les aléas d'inondation liés au Renaison qui contraint l'aménagement futur de ce secteur.

Il est constitué par :

- des entreprises textiles,
- une parcelle importante et sauvage correspondant à l'implantation de cuves de stockage en rapport avec le bief qui traverse l'îlot, utilisées par l'entreprise Textiles et Apprêts Roannais,
- l'ex écomusée,
- des parcelles dégradées d'habitat individuel et collectif ancien, rue Camille Desmoulins et impasse Victor Hugo.

1- Les objectifs de l'aménagement

L'ambition de la Ville de Roanne sur ce secteur consiste à transformer un cœur d'îlot sous-valorisé en « parc habité » en :

- Développant une offre mixte de logements,
- Créant des voies pour irriguer le cœur d'îlot.
- Permettant l'extension des entreprises déjà présentes sur le secteur (usine Pralus notamment).

2- Eléments de programmation générale

La programmation générale de secteur doit conduire :

- au développement d'un habitat intermédiaire : collectifs individualisés et maisons de ville,
- à la création d'une nouvelle trame viaire de desserte interne du tènement permettant de relier la rue G. Plasse à la rue C. Desmoulins et à la rue G. Giraud,
- au débouché des impasses Cotton et Victor Hugo.

La densité recherchée en logements sur ce secteur sera de l'ordre de 40 logements/hectare avec un potentiel logement estimé à 65 logements, réalisables à partir de 2021.

3- Eléments de composition générale

Organisation globale du site

La partie Nord du site sera dévolue au développement résidentiel (habitat intermédiaire), tandis que la partie Sud réservée à l'extension des entreprises existantes sur le secteur.

Accès et desserte interne

La desserte interne de l'îlot se fera par des accroches viaires depuis les voiries existantes : G. Plasse, Saint Alban et passage Giraud, afin d'irriguer au mieux le cœur d'îlot.

Déchets

Des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus. L'enterrement des points d'apports volontaires devrait être privilégié.

Eau potable et eaux pluviales

Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.

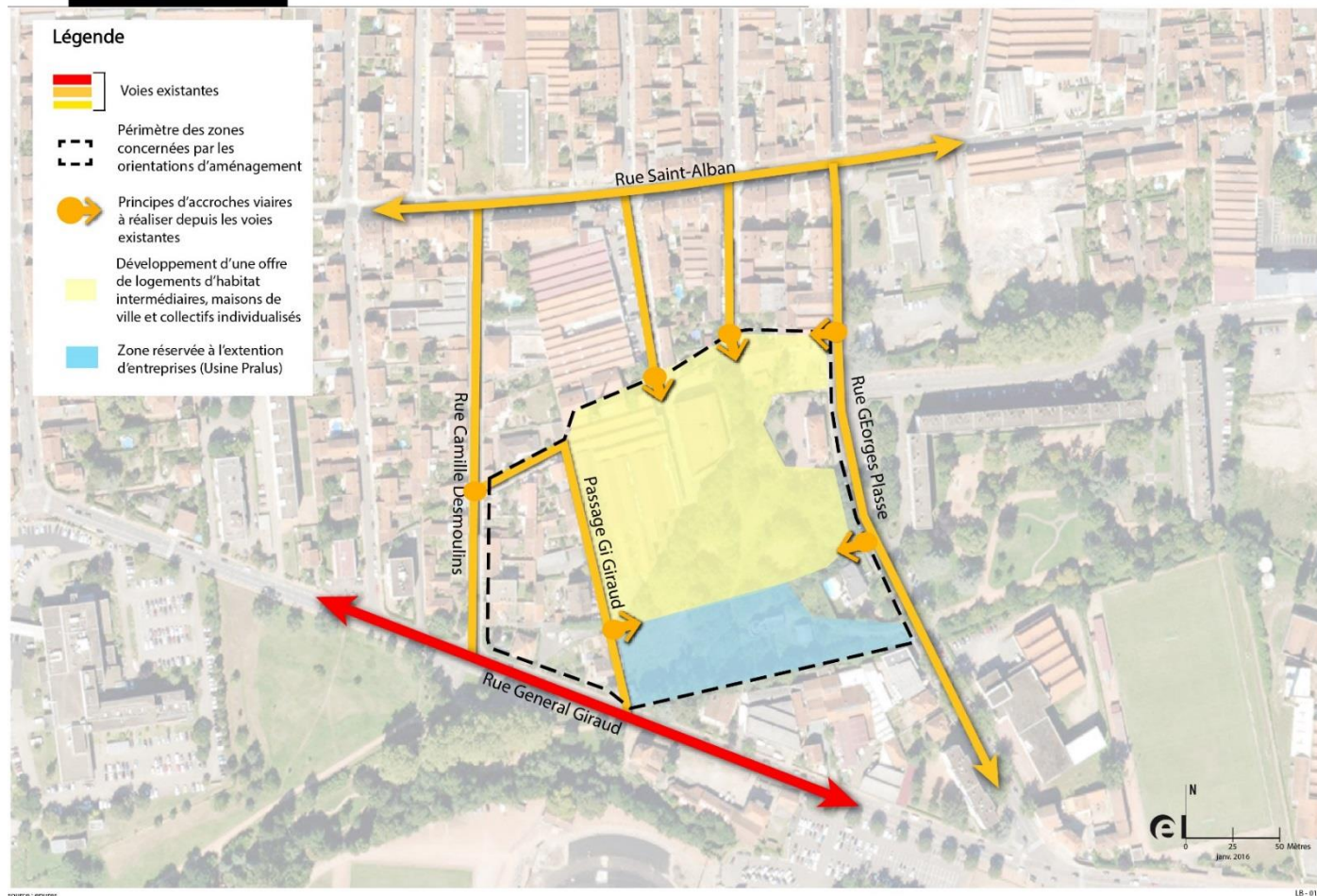
Les eaux pluviales du secteur devront être orientées vers le passage Général Giraud dans le but de pouvoir à terme les rejeter au Renaison.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Cukier-Ecomusée»

Légende

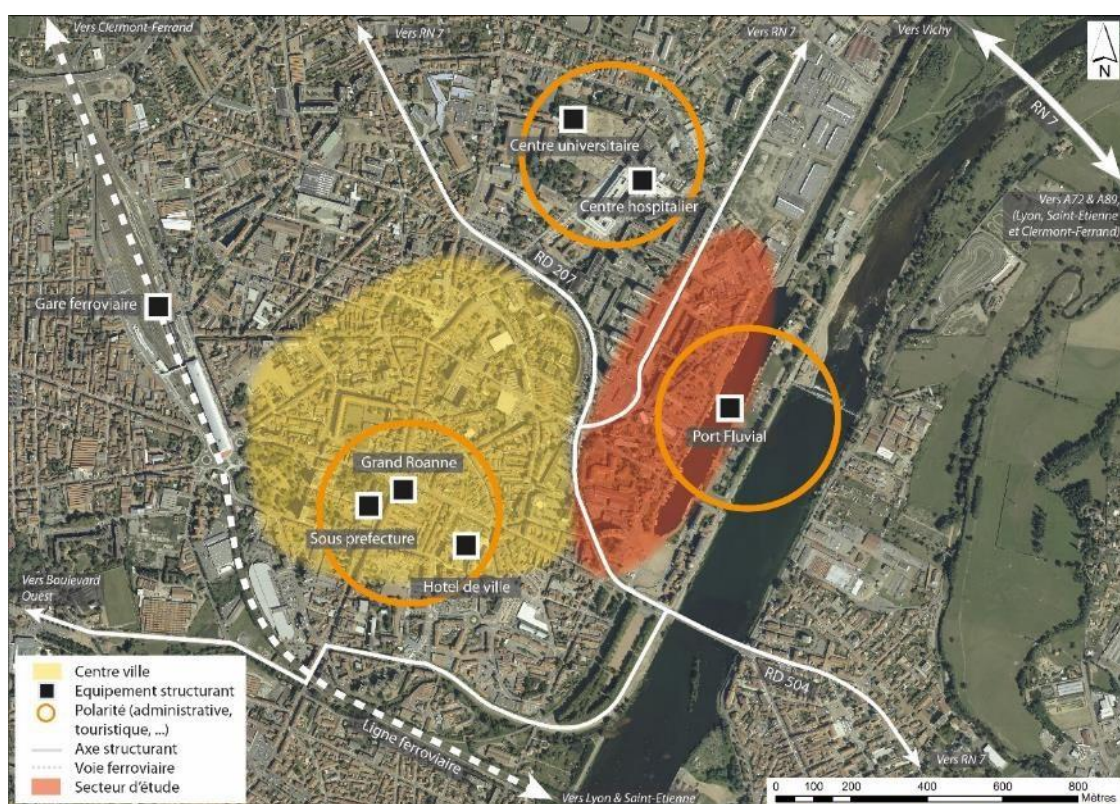
-  Voies existantes
-  Périmètre des zones concernées par les orientations d'aménagement
-  Principes d'accroches viaries à réaliser depuis les voies existantes
-  Développement d'une offre de logements d'habitat intermédiaires, maisons de ville et collectifs individualisés
-  Zone réservée à l'extension d'entreprises (Usine Pralus)



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « PORT »

- Ilot Charpentiers/Charbillot
- Ilot Point P

Le secteur du Port a été identifié comme un secteur de renouvellement urbain stratégique et prioritaire à l'échelle de la ville de Roanne, notamment du fait de son positionnement stratégique à l'articulation entre le centre-ville, les bords de Loire et le quartier Bourgogne, à proximité des équipements et des infrastructures structurants de l'agglomération, notamment la RN7. Par ailleurs, il dispose d'un potentiel de reconversion (bâti et espaces publics) important localisé à proximité immédiate du cœur de ville, dans un cadre qualitatif du fait de la présence du canal et de la Loire, et facilement accessible depuis la RN7 et la RD207.



Cette partie de la Ville située au bord du canal a une forte connotation historique liée à son activité de négoce et de transport fluvial. Depuis quelques années, le secteur fait l'objet de multiples aménagements qualitatifs :

- Technopôle Diderot
- Réalisation d'habitat collectif
- Démolition de l'usine PNR, site traité par EPORA,
- Réaménagements paysagers des bords du canal
- etc.



Technopole Diderot

Ce secteur qui subit un trafic de transit important (env.10 900 véhicules/jour sur le quai Commandant Lherminier) mélange à la fois des vocations résidentielles individuelles et collectives, regroupées plus au sud, avec de l'activité tertiaire et industrielle.

Le secteur du Port représente un potentiel résidentiel qualitatif pour la ville de Roanne et regroupe deux sites à enjeux qui font l'objet d'orientations de la part de la ville de Roanne :

- L'îlot résidentiel délimité par la rue des Charpentiers et la rue Charbillot, particulièrement dégradé, dont une grande partie propriété de la ville de Roanne démolie suite aux acquisitions progressives menées par la collectivité depuis 15 ans sur cet îlot,
- L'îlot « Point P » situé le long du boulevard JB Clément, au nord du secteur du Port.

Il est toutefois important d'avoir une vision globale de ce secteur pour mieux appréhender la libération à venir du reste de l'îlot, les aménagements envisagés et la manière dont il pourrait, à terme, être valorisé.

1- Les objectifs de l'aménagement

L'ambition de la Ville de Roanne sur ce secteur consiste à faire du secteur du Port un lieu privilégié de développement résidentiel qualitatif. Pour cela, différents objectifs sont poursuivis :

- Ouvrir la ville sur le Port et son canal, en créant des axes de perméabilités entre le centre-ville, le port et le quartier Bourgogne,
- Offrir un environnement propice à l'accueil de programmes de logements de qualité et diversifiés, alternatifs à l'habitat périurbain,
- Créer une façade animée et attractive de la ville sur le port en réaménageant le quai Lherminier,
- Réorganiser le système viaire,
- Conserver l'offre de stationnement public existante pour les usagers du centre-ville
- Prioriser la place des piétons et des déplacements modes doux dans les aménagements d'espaces publics,
- Faire entrer la nature en ville par la présence du végétal et de l'eau (trame verte et bleue) en développant un maillage de la trame verte.

2- Eléments de programmation générale

A l'échelle du quartier, la ville de Roanne souhaite :

- Préserver les vues remarquables notamment vers le canal.
- Transformer le boulevard Jean-Baptiste Clément en véritable boulevard urbain, et alléger le trafic du quai Lherminier ...
- Optimiser le foncier urbanisable en prenant en compte le risque potentiel d'inondation,
- Conforter les modes doux sur les axes viaires (trottoirs confortables, bandes cyclables, ...) et créer des perméabilités entre le quartier Bourgogne et le secteur du Port

Sur l'îlot Charpentiers / Charbillot, développer un secteur résidentiel de qualité qui offre des vues sur le Port, avec des logements collectifs de qualité. La densité recherchée en logements sur ce secteur sera de l'ordre de 60 logements/hectare avec un potentiel logement estimé à plus de 80 logements, réalisables à partir de 2026.

Sur l'îlot Point P, développer une approche urbaine cohérente du secteur et permettre la mixité des fonctions (services, commerces, artisanat, bureaux, entrepôts et habitat), comme cela est déjà développé sur le reste du secteur d'entrée de ville :

- Permettre l'implantation de nouvelles entreprises et l'extension de celles déjà présentes sur le secteur.

- Développer un secteur résidentiel de qualité avec des logements diversifiés qui s'intègrent à l'environnement urbain. La densité recherchée en logements sur ce secteur sera de l'ordre de 60 logements/hectare avec un potentiel logement estimé à plus de 100 logements, réalisables à partir de 2026.

3- Éléments de composition générale (Ilot Charpentiers / Charbillot)

Le secteur Charpentiers / Charbillot constitue un îlot mixte (activité-habitat) opérant une transition entre le port et les barres de logement social de la rue des Charpentiers.

La partie Sud est principalement occupée par des activités (Garage, robinetterie, société Monsieur store...), mais la partie Nord du tènement est composée d'un habitat de type maison individuelle en R+1/R+2. Ce type d'habitat est aujourd'hui peu pertinent aux vues de l'emplacement stratégique de l'îlot en bordure du port et à proximité au centre.



Organisation globale du site

- Programmation de bâtiments résidentiels en mettant en avant des formes d'habitat de qualité et diversifiées avec l'intégration possible de commerces ou de services en pied d'immeubles pour constituer de nouveaux lieux de vie.

- Des implantations de bâtiments avec des orientations à dominante nord-sud ou a minima bi-orientées pour le confort d'été.

- Des toitures végétalisées pourront être favorisées et des systèmes de chauffage collectif pourraient être recherchés à l'échelle des secteurs ou îlots (chauffage urbain à proximité du Bd J.B. Clément).

Accès et desserte interne :

Aucune desserte des bâtiments depuis le quai Commandant Lherminier en vue d'une reconfiguration du quai en voie piétonne et modes doux à terme : la desserte des îlots se fera par un système de voies en impasse ou maillées entre elles sans aboutir au quai Lherminier, depuis la rue des Charpentiers.

Liaisons douces :

Création d'une liaison douce entre le boulevard JB Clément et le quai commandant l'herminier : cette liaison devra créer une ouverture avec un des passages sous les immeubles d'Ophéor à l'ouest du Boulevard JB Clément

Création de cheminements modes doux traversant en cœur d'îlots.

Traitement paysagers et percées visuelles :

Diffusion du végétal dans le tissu urbain avec aménagement de perméabilités végétales au sein des îlots à restructurer et création de percées visuelles sur le port et le canal (aménagement de transversales au quai Lherminier)

Déchets

Des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus. L'enterrement des points d'apports volontaires devrait être privilégié.

Eau potable et eaux pluviales

Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.

Les eaux pluviales du secteur devront être orientées vers le quai Commandant Lherminier dans le but de pouvoir à terme les rejeter au canal.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Port»



4- Éléments de composition générale (îlot Point P)

Le secteur « Point P » est localisé à l'articulation entre les boulevard JB Clément et Palissy et jouxte des équipements sportifs et culturels (Gymnase Emile-Bernard, centre Martin-Luther-King).

Le périmètre de l'OAP était très majoritairement occupé par l'entreprise « Point P » et dispose de trois bâtiments :

- un grand hangar situé en plein centre du site et qui occupe une grande partie de l'espace,
- un bâtiment de bureaux situé au Sud du site, le long du Boulevard Bernard Palissy,
- un ensemble de constructions en fond de parcelle comprenant un silo, une cheminée et un espace de stockage.



Une habitation et des jardins potagers au Nord du site sont présents. Ils représentent les seuls espaces verts du tènement.



A l'arrière du tènement se trouvent plusieurs bâtiments de logements collectifs.



Organisation globale du site

Constituer un tissu urbain cohérent avec le site environnant par la mixité des fonctions :

- Permettre l'accueil ou le développement d'activité de services, commerces, artisanat, bureaux, entrepôts et habitat.
- Constituer une programmation de bâtiments résidentiels en mettant en avant des formes d'habitat de qualité et diversifiées permettant une transition visuelle entre le secteur du port et le centre-ville et proposant des systèmes de chauffage collectif raccordables au réseau de chauffage urbain présent à la périphérie sud de l'île

Accès et desserte interne

Création d'une voie de desserte interne de l'îlot avec une accroche sur le boulevard JB Clément ainsi que sur le Boulevard Palissy.

Prévoir un accès aux équipements culturels et sportif à proximité depuis l'intérieur du tènement.



Liaisons douces

Création de cheminements modes doux en cœur d'îlots permettant un accès aisé au secteur du port.

Traitement paysagers et percées visuelles

Diffusion du végétal dans le tissu urbain avec aménagement de perméabilités végétales au sein des îlots à restructurer

Déchets

Des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus. L'enterrement des points d'apports volontaires devrait être privilégié.

Eau potable et eaux pluviales

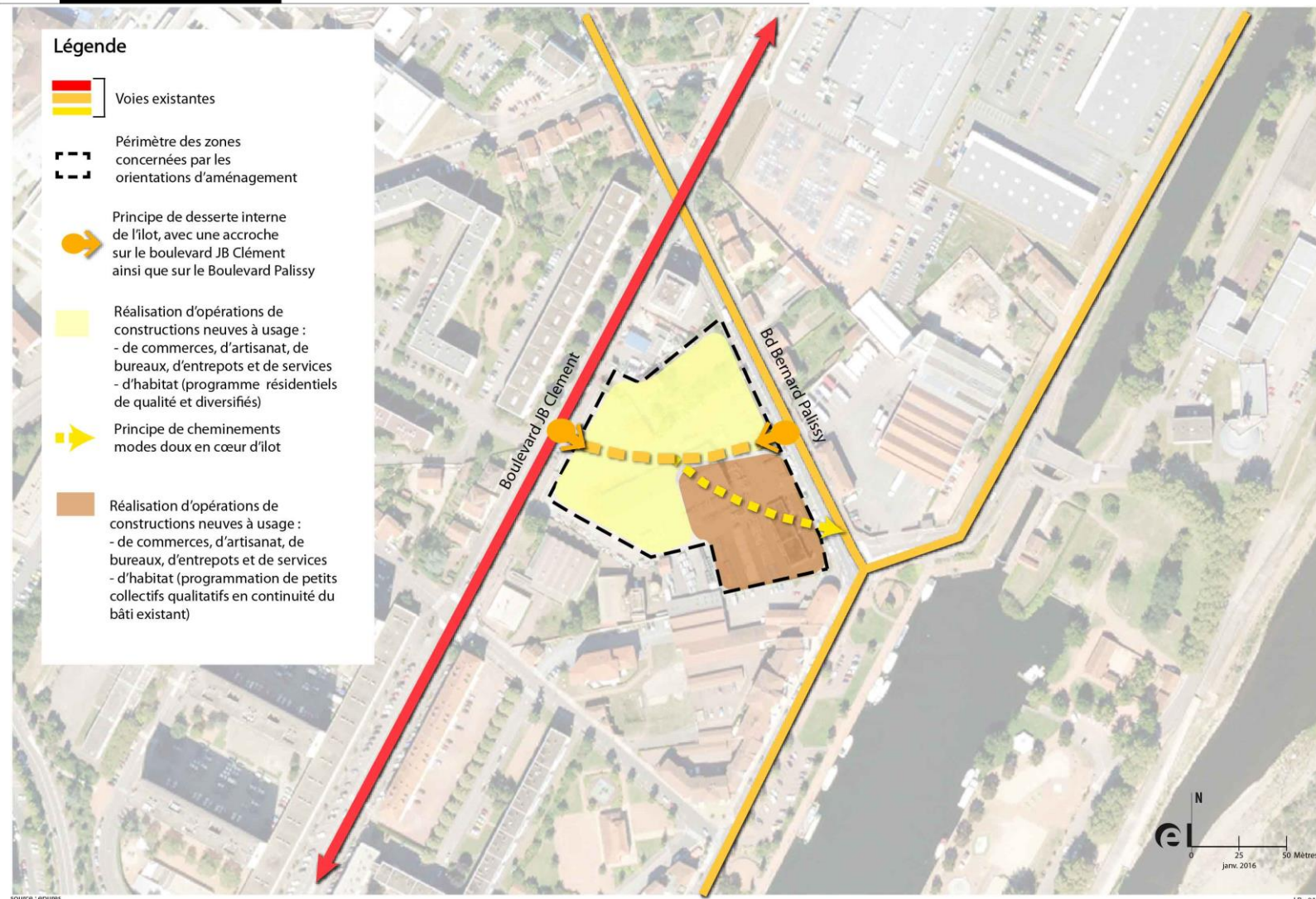
Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.



Les eaux pluviales du secteur devront être orientées vers le quai Commandant Lherminier dans le but de pouvoir à terme les rejeter au canal.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Point P»



**ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION POUR
LE SECTEUR « CHAPERON »**

Le tènement «Chaperon» est occupé sur la moitié de sa surface par un bâtiment d'activité (textile) qui comporte plusieurs façades remarquables.

La façade dont la visibilité depuis le domaine public est la plus importante est celle qui donne sur la Rue Antoine Chaperon. Cette dernière se démarque par la présence d'une verrière remarquable. La façade qui donne sur le parc à l'intérieur du tènement se distingue, elle, par la qualité du revêtement de la façade et son shed très bien conservé. Enfin, à proximité, la cheminée de l'usine en briques rouges marque de sa présence sur le site.



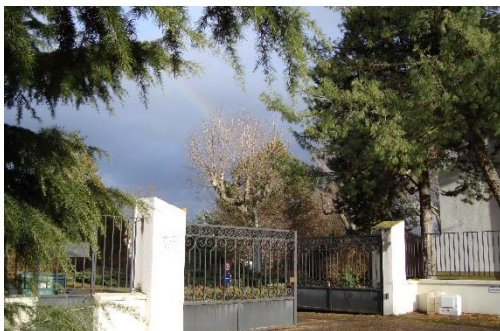
Dans l'ensemble, les façades de l'usine sont dans un très bon état. Le bâtiment a conservé des éléments représentatifs de son passé industriel. Toiture à redent, façade à brique apparente...



L'usine dispose par ailleurs d'un parc paysager important, qui comprend de nombreux arbres présentant un intérêt certain.



Il existe plusieurs accès possibles au secteur Chaperon. L'entrée actuelle du site se fait au sud rue Antoine Chaperon. Un deuxième accès existe au nord du site, rue Hoche, et longe un tènement récemment démoli.



Il existe également une troisième entrée, rue Henri Dunant, à l'Est du site, qui donne à l'arrière du parc.



Enfin, un accès piéton existe également à l'arrière de l'usine, et permet de faire le tour de cette dernière pour rejoindre l'accès depuis la rue Hoche.



1- Les objectifs de l'aménagement

L'ambition de la Ville de Roanne sur ce secteur consiste à développer une offre d'habitat résidentiel dans un environnement très qualitatif, tout en préservant les éléments remarquables du patrimoine présent sur le site.

2- Eléments de programmation générale

- Desserte du tènement depuis les rues Antoine Chaperon et Henri Dunant,
- Création d'une nouvelle trame viaire de desserte interne,
- Développement d'un habitat résidentiel,
- Préservation de certaines parties de l'usine : verrière et façade sur rue, cheminée,
- Préservation d'une partie du parc paysager et des arbres remarquables.

La densité recherchée en logements sur ce secteur sera de l'ordre de 40 logements/hectare avec un potentiel logement estimé à une trentaine de logements, réalisables à partir de 2026.

3- Eléments de composition générale

Organisation globale du site

- Programmation de bâtiments résidentiels au sein du tènement, ainsi que sur une partie du terrain actuellement occupé par l'usine.

Accès et desserte interne :

Desserte interne de l'îlot par les véhicules depuis les rues Antoine Chaperon et Henri Dunant.

Liaisons douces :

Création de cheminements modes doux en cœur d'îlots, avec accroche sur les rues Hoche et Antoine Chaperon.

Traitement paysagers et percées visuelles :

Conservation de la partie sud du parc paysager et préservation de certaines essences d'arbres remarquables.

Déchets

Des emplacements collectifs pour le tri et la collecte des déchets ménagers doivent être prévus. L'enterrement des points d'apports volontaires devrait être privilégié.

Eau potable et eaux pluviales

Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.

Les eaux pluviales du secteur devront être orientées vers la rue Chaperon et/ou la rue Henri Dunand dans le but de pouvoir à terme les rejeter à la Loire.

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Chaperon»







ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LE SECTEUR « HALAGE – CLAIR RIVAGE »

Le secteur du « Halage-Clair Rivage » est localisé dans la partie sud de la commune. Il se caractérise par un morcellement de parcelles encore vierges de constructions.

1- Les objectifs de l'aménagement

L'objectif de la ville de Roanne sur ce secteur consiste à optimiser le foncier en exigeant la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble avec une desserte interne commune.

2- Eléments de programmation générale

- Création d'une nouvelle trame viaire de desserte interne,
- Desserte du tènement depuis la rue du Rivage et l'impasse Antoine Chaperon,
- Développement d'un habitat individualisé alternatif (maisons de villes ou de petit collectif), avec 20% de logements sociaux minimum
- Le réseau d'eau potable devra se situer sous la voirie et chaque immeuble devra posséder un branchement individuel en limite de propriété.
- Les eaux pluviales du secteur devront être orientées vers la rue du Halage dans le but de pouvoir à terme les rejeter à la Loire

La densité recherchée en logements sur ce secteur sera de l'ordre de 40 logements/hectare avec un potentiel logement estimé à une cinquantaine de logements, réalisables à partir de 2021.



Impasse Antoine Chaperon



Impasse Clair-Rivage

PLU de Roanne

Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur «Halage / Claire Rivage»

Légende

-  Voies existantes
-  Périmètre des zones concernées par les orientations d'aménagement
-  Principe d'accroches viaries à réaliser depuis les voies existantes.
-  Développement d'une offre de logements de type habitat individualisé alternatif. (maisons de ville)
-  Principe d'une nouvelle trame viaire de desserte interne



3- Synthèse sur les capacités des secteurs soumis à OAP, les densités et les échéances

OAP	Superficie du tènement	Surface dédiée à l'habitat	Nombre de logements projetés	Echéances
Ilot Foch-Sully			200 logements (50 lgt/ha)	Dès 2016
Bords de Loire			70 logements (60 log/ha) 70 logements (60 log/ha)	Dès 2016 Après 2021
Gare-Mulsant			105 logements (60 log/ha) 80 logements (60 log/ha)	Dès 2016 Après 2022
Cukier-Ecomusée	3,02 hectares	1,64 hectare	65 logements (40 lgt/ha)	A partir de 2021
Textile - rue Saint Alban (Lewinger)	1,77 hectare	1,1 hectare + 0,67 ha d'espaces mixtes	80 logements (60 lgt/ha)	Dès 2016
Port – Charbillot/C harpentiers	1,34 hectare	1,34 hectare	80 logements (60 lgt/ha)	Au-delà de 2026
Port - Point P	1,76 hectare	1,76 hectare	105 logements (60 lgt/ha)	Au-delà de 2026
Halage / Clair-Rivage	1,37 hectare	1,37 hectare	55 logements (40 lgt/ha)	A partir de 2021
Chaperon	1,87 hectare	0,41 hectare + 0,66 ha occupé par l'usine.	30 logements (40 lgt/ha)	Au-delà de 2026

4- Les OAP thématiques

4-1- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION MAILLAGE MODES DOUX

4-1-1- Les objectifs de l'OAP modes doux

L'OAP « maillage modes doux » vise à :

- permettre la constitution d'un réseau modes doux sur l'ensemble du territoire communal par un maillage des itinéraires existants,
- renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes par des aménagements cohérents, continus et sécurisés.

4-1-2- Les préconisations

Favoriser la connexion des itinéraires modes doux à l'échelle de l'agglomération roannaise afin de constituer un réseau intercommunal cohérent

Renforcer le maillage modes doux au nord de Roanne pour :

- faciliter l'accès aux zones économiques de Roanne qui constituent le pôle d'emplois majeur de la ville et de l'agglomération roannaise et permettre ainsi un report modal de la voiture vers les piétons/cyclistes pour les déplacements domicile/travail,
- raccrocher le secteur du Parc au centre-ville en facilitant les liaisons modes doux inter-quartier,
- connecter davantage les espaces urbains aux bords de Loire et du canal pour ouvrir la ville sur ses cours d'eau.

Développer un maillage modes doux entre les espaces à fort potentiel écologique du territoire (Loire, Renaison, Oudan, espaces boisés, parcs urbains et sportifs), pour développer les itinéraires sportifs, touristiques et de loisirs.

Favoriser le développement des cheminements modes doux dans toutes les opérations d'aménagement afin d'assurer le lien avec le réseau modes doux public à l'échelle du territoire communal.



4-2- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION MAILLAGE VERT ET BLEU

4-2-1- Les objectifs de l'OAP

L'OAP « maillage vert et bleu » vise à :

- Permettre la connexion des réservoirs de biodiversité sur l'ensemble du territoire communal par un maillage des espaces,
- Développer la qualité urbaine et paysagère et renforcer l'attractivité résidentielle de Roanne par la valorisation des espaces naturels et le développement de la trame verte.

4-2-2- Les préconisations

Maintenir et conforter le potentiel de biodiversité du territoire :

- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement écologique en sachant notamment quelles espèces sont capables de se déplacer en ville compte-tenu des contraintes liées au changement de milieu (sol, obstacles, odeur, humidité, bruit, etc.)
- Maintenir les réservoirs de biodiversité actuels : il s'agit notamment de maintenir la dynamique du fleuve et restaurer les exploitations de granulats, favoriser les zones d'érosion et d'accumulation sédimentaire, réaménager certains faciès dégradés (fond du lit, berges...)
- Restaurer les réservoirs et les corridors terrestres et aquatiques afin de lutter contre leur fragmentation (le pont Vadon, l'Oudan, le bassin d'Oudan, le port de plaisance, le secteur "port ancien - voie ferrée", le Renaison, la limite communale Roanne - Riorges et le marais de Riorges)
- Restaurer les réservoirs terrestres et plus précisément les espaces verts urbains : développer une gestion des parcs, squares, jardins et pelouses plus respectueuse de l'environnement (suppression des pesticides, développement du fauchage tardif, installations de quelques singularités servant d'abris aux espèces (tas de pierres, bois mort, ruches, etc.), développer une diversité des essences dans les plantations végétales, etc.
- Restaurer les continuités écologiques terrestres en remplaçant, lorsque cela est possible, les clôtures et grillages infranchissables pour la petite et moyenne faune par des haies ou des clôtures plus espacées ou en créant des franchissements ponctuels (sous les grillages).

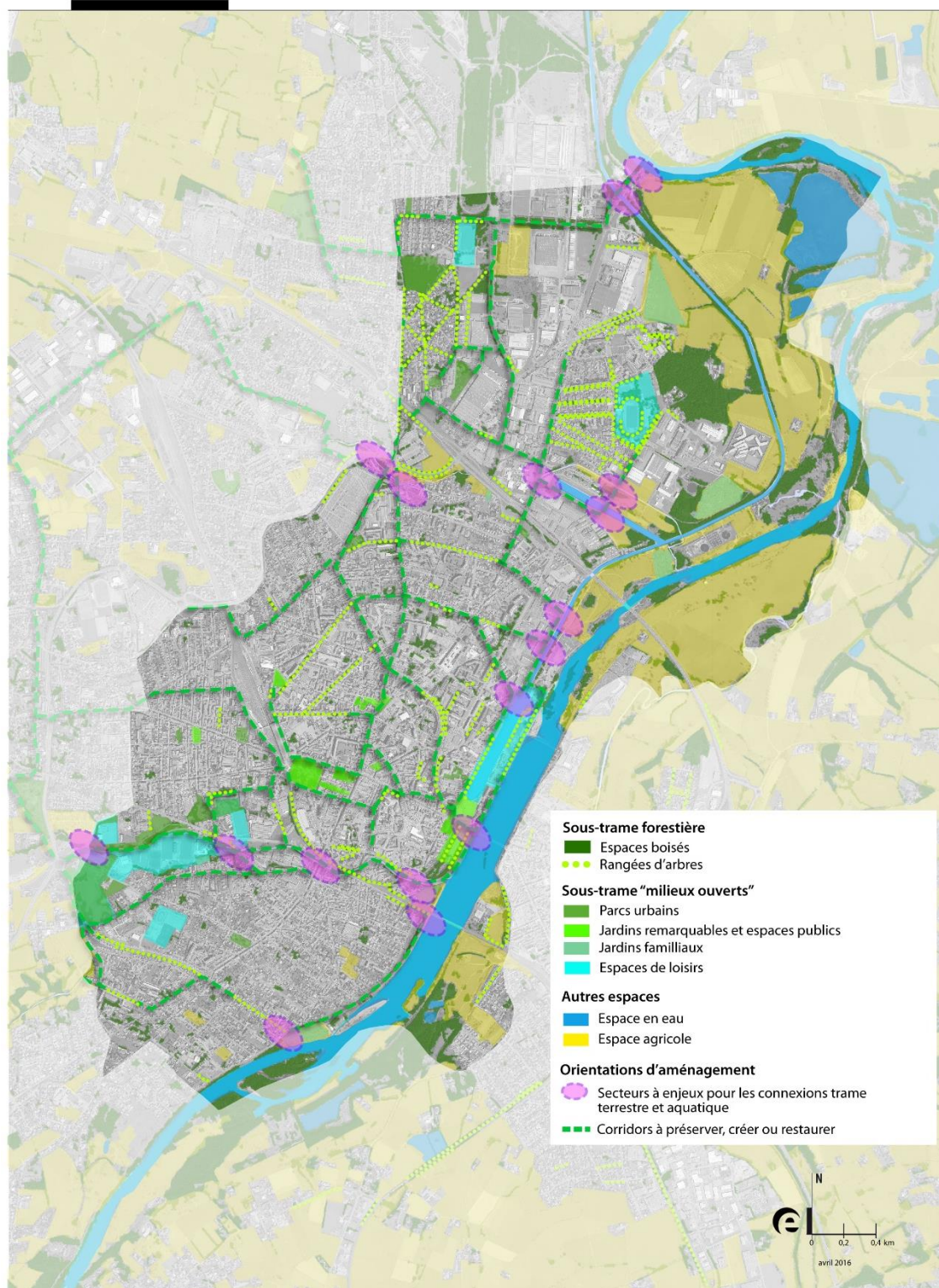
- Restaurer les corridors aquatiques en mauvais état écologique du fait de la présence de plantes invasives et de pollutions.

Développer la trame verte urbaine en créant plus de connectivité et de continuité écologique et paysagère

- « Verdire les artères urbaines » en développant des alignements d'arbres le long des voies,
- Développer la nature en ville et la trame verte urbaine dans les nouveaux projets en faisant le choix d'essences locales et stratifiées (herbacées, arbustes, arbres),
- Porter une attention aux espaces de transition entre espace public et espaces privés.

Commune de Roanne

OAP Trame Verte et Bleue



source : epures

HA - 02/92



46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com